Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Silence vaut accord en 3ème cycle

Par Ares06

Chers Maîtres bonjour,

Je me permets de vous contacter afin d'obtenir quelques informations sur la démarche « Silence vaut accord ».

Ayant postulé pour un 3ème cycle (doctorat) le 22 mars dernier après un appel à candidature, j'ai reçu un accusé de réception le même jour, sachant que la date limite pour le dépôt de candidature était le 1er juin. Cependant, le décret « silence vaut accord » du 23 octobre 2014 n'a pas été mentionné. Toutefois, je me demande si je suis bien dans le droit de demander une acceptation implicite. Si oui, quelle est la procédure ?

Cordialement,
Areslane HAMMOUR